

# L'INDÉPENDANT

ORGANE RÉPUBLICAIN

Des îles Saint-Pierre et Miquelon

ABONNEMENT payable d'avance.

Si-Pierre, un an ..... 15 francs six mois 8 francs  
Pays compris dans l'Union postale un an 18 fr. six mois 10 fr.

Pour les ABONNEMENTS et les INSERTIONS,  
S'adresser, au Bureau du Journal, au Gérant

JOURNAL HEBDOMADAIRE  
PARAÎSSANT LE VENDREDI

Prix du Numéro 40 centimes

ANNONCES payables d'avance.

ANNONCES à la 4<sup>me</sup> page ..... 25 centimes  
Prix minimum d'une annonce ..... 2 fr. 50  
RECLAMES (la ligne ordinaire) ..... 50

Toutes communications doivent être remises, au plus tard,  
au bureau du Journal, le Mardi matin à 10 heures.

Ce journal publie les annonces judiciaires légales.

SOMMAIRE.

Dépêche télégraphique. — *Feuille Officielle*. — Rapports de mer. — Un déjeuner de capitulards. — Les Tribunaux Co-cassés. — L'ensemble des sexes. — Zézé. — Acte de probité. — Choses et autres. — Charade. — Logographe. — Marées de la semaine. — Mouvements du port. — Annonces et Avis. — Feuilletons : La Sorcière de Paris et les Blanches de Bretagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Le télégramme suivant est pulvé par l'*Indépendant* sous la réserve qu'il n'entend nullement se rendre garant de l'exactitude des nouvelles que ce télégramme renferme.

SERVICE FRANÇAIS

Paris, le 3 octobre 1887.

Le gouvernement allemand déclare qu'il donnera une indemnité à la famille du malheureux piqueur Brignon, quels que soient les résultats de l'enquête. Le chiffre en sera discuté et fixé ultérieurement. Quant au meurtrier, le forestier auxiliaire Kaufmann, il va être traduit devant le Conseil de guerre dont il dépend comme soldat, pour avoir outrepassé ses instructions.

Le fils de M. Schnebelé, dont je vous ai fait connaître l'arrestation dans ma dépêche du 21 septembre dernier, a été condamné par le tribunal allemand de Metz à trois semaines de prison. Mais il a été gracié aussitôt par une décision spontanée de l'Empereur.

FEUILLE OFFICIELLE

du 1<sup>er</sup> Octobre 1887.

Paris, le 29 septembre 1887.

Marine à Gouverneur.

Saint-Pierre et Miquelon.

Décret 22 septembre fixe 14 novembre ouverture session Conseil général.

DÉPÈCHE MINISTÉRIELLE  
(Ministère de la marine et des Colonies. — Cabinet du directeur). LE DIRECTEUR-INGÉNIEUR DES ARTS ET MANUFACTURES, à Monsieur le Gouverneur des îles St-Pierre et Miquelon.

Paris, le 12 septembre 1887.

Avis concernant l'*École des hautes études commerciales*. (Rue de Tocqueville, 43, Paris).

Monsieur le Gouverneur,

La Chambre de commerce de Paris a fondé en 1881, une *École des hautes études commerciales* qui est aujourd'hui en pleine prospérité et sur laquelle nous avons l'honneur d'appeler d'une façon toute particulière votre bienveillante attention.

Cette école occupe une superficie de plus de 6,000 mètres carrés et reçoit des *Internes* et des *Externes*.

Chaque élève interne a sa chambre aménagée avec tout le confortable nécessaire.

Une *Ecole Préparatoire* annexée à l'école des Hautes études commerciales reçoit les élèves qui ont besoin de compléter leurs études préliminaires et de se perfectionner dans la langue française. Elle les prépare aussi à suivre avec fruit les cours normaux et son enseignement répond tout à fait aux exigences des jeunes étrangers qui veulent faire, en France, leurs études commerciales.

Connaissant, Monsieur le Gouverneur, tout l'intérêt que vous portez au développement de notre commerce international, la Chambre de commerce de Paris a pensé que vous voudriez bien l'aider de votre influence pour faire connaître, soit aux négociants français de votre résidence, soit aux commerçants étrangers, une école qui semble devoir répondre à toutes les exigences.

Leurs enfants y trouveraient une Direction commerciale très-pratique, en même temps que des soins tout spéciaux et une aide puissante pour l'étude de la langue française.

Le courant commercial d'échanges entre l'Étranger et la France se trouverait aussi favorisé par l'éducation française que recevraient les jeunes gars qui

vous pourriez nous envoyer, et dont la présence parmi nous ne manquerait pas de développer chez nos élèves nationaux le goût des voyages et l'idée de créer des établissements à l'étranger.

Veuillez agréer, etc.

Le Directeur-Ingénieur des Arts et Manufactures,

Signé: JOURDAN.

ARRÊTÉ portant convocation des électeurs de la circonscription de l'île aux Chiens pour la nomination d'un membre du Conseil général.

Saint-Pierre, le 30 septembre 1887.

Le Commandant des îles St-Pierre et Miquelon.

Vu le décret du 7 septembre 1887, instituant un 2<sup>me</sup> Conseiller général pour la circonscription de l'île aux Chiens;

Vu l'arrêté du 29 septembre 1887 promulguant le dit décret;

Vu les décrets des 2 avril et 10 mai 1885 instituant un Conseil général aux îles St-Pierre et Miquelon;

Vu l'arrêté du 8 juin 1885 promulguant les dits décrets dans la colonie;

Vu l'arrêté du 6 août 1884 portant promulgation dans la colonie du décret du 26 juin 1884 concernant l'application de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale;

Vu le dit décret;

Sur la proposition du Chef du service de l'Intérieur,

Le Conseil privé entendu,

Arrête;

Article 1<sup>er</sup>. Les électeurs de la circonscription de l'île aux Chiens sont convoqués pour le dimanche 16 octobre 1887, à 8 heures du matin, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre du Conseil général.

Le scrutin sera clos le même jour à 6 heures du soir.

Art. 2. Le vote sera secret.

Art. 3. Seront seuls admis à prendre part au vote, en conformité de l'art. 5 du décret précité du 2 avril 1885, les électeurs de la circonscription de l'île aux

Chiens qui figurent sur la liste électorale arrêtée le 31 mars 1887 pour l'élection des membres du Conseil municipal.

Ne peuvent figurer sur le bulletin de vote que les citoyens réunissant les conditions déterminées par l'art. 4<sup>er</sup> du décret du 10 mai 1885 et ne se trouvant pas dans un cas d'empêchement ou d'incompatibilité prévus par les articles 7, 8 et 9 du décret du 2 avril 1885.

Art. 4. Le collège électoral se réunit dans la salle de l'école communale des garçons sous la présidence du Maire ou d'un Conseiller municipal à la désignation du Maire.

Art. 5. Toutes les opérations relatives à la réunion du collège et au vote s'accompliront conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1884.

La distribution des cartes électorales aura lieu par les soins du Maire de St-Pierre.

Art. 6. Dans le cas où un second tour de scrutin serait nécessaire, il y sera procédé le dimanche 23 octobre au même lieu et aux mêmes heures.

Art. 7. Le dépouillement des votes aura lieu séance tenante. Le résultat en sera immédiatement arrêté, signé par le bureau et le Président proclamera le résultat définitif.

Le procès-verbal en sera dressé en double expédition : l'une restera déposée à la Mairie et l'autre, avec les pièces à l'appui, sera adressée sans délai au Chef du service de l'Intérieur.

Art. 8. Le Chef du service de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inscrit à la *Feuille* et au *Bulletin officiel* de la colonie.

H. de LAMOTHE.

Par le Commandant:  
Le Chef du service de l'Intérieur p. i,  
P. CERTONCINY.

DERNIÈRE HEURE

D'après un télégramme privé reçu sur place, la fièvre jaune sévit fortement à la Guadeloupe.

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANT.

N° 21

LA

SORCIÈRE DE PARIS.

Par TURPIN de SANSAY.

VIII

Le chevalier noir.

Dans la rue, elle rencontra Charrot vêtu en varlet, et tous deux s'acheminèrent, en prenant de nombreux détours, vers la cave de Montfaucon.

— Oh! oui, disait-elle, j'ai bien fait de conserver le secret de la maternité... Jeusse troublé le bonheur de mon enfant! — Il guérira bien vite, reprit-elle; il n'a pas

de mal! leur mède in que l'amour!

IX.

A quels événements peut donner feu l'entrée triomphale d'un roi.

Les jours s'écoulèrent et Jean Hurrel n'était pas encore entré en convalescence.

Sa blessure, que d'abord on croyait légère, occasionna une fièvre maligne. Il eut le délire.

Tour à tour, Marceline, Flipo et Coquillard veillèrent à son chevet.

Le malade, dans ses rares intervalles de calme, se trouvait heureux de cette vigilance constante, surtout quand la malin-mignonne de Marceline lui présentait la potion ordonnée par le chirurgien.

Néanmoins, son regard errait parfois dans la chambre et semblait chercher quelqu'un qu'il s'attendait à y trouver. C'était sa mère.

Maguelonne, depuis les incidents du tournoi et l'espèce d'émeute qu'elle avait failli causer par ses prédictions passionnées, était obligée de se cacher.

La juridiction criminelle l'avait désignée comme sorcière ; son signalement était pris, et des arrêts sévères communiqués aux archers, au guet et aux escouades privées, ordonnaient son arrestation immédiate.

On comprendra que, traquée de la sorte, la Sorcière ne pouvait se rendre auprès de son fils. Mais chaque jour elle en avait des nouvelles exactes.

Charrot, déguisé en grand seigneur, faisait régulièrement, deux fois toutes les vingt-quatre heures, le trajet qui séparait la rue de la Harpe de la Caverne des gibets.

Par un lapidaire, qui occupait le rez-de-chaussée de la maison de Jean, il savait au juste l'état sapitaires d'un blessé, et rentrait en rendre compte à sa maîtresse. Le lapidaire n'avait nul soupçon ; il trouvait tout naturel au contraire, qu'un grand seigneur vint demander des nouvelles d'une victime des tournois. Maguelonne avait envoyé une forte somme d'argent à un chirurgien célèbre, et lui avait fait promettre le

double de cette somme s'il sauait le blessé!

Le chirurgien s'acquitta scrupuleusement de son mandat, et, quelques jours après, Jean Hurrel commença à marcher dans sa chambre.

Sur ces entrefaites eut lieu, dans Paris, l'entrée triomphale du roi Louis XIII.

C'était au mois de juillet ; le ciel était d'un splendide azur. Dès le matin le peuple parisien criait : « Noël et largesse ! » Chacun avait revêtu ses plus beaux atours, comme naguère à la cérémonie religieuse de Notre-Dame.

Toutes les maisons étaient pavées, surtout depuis la barrière St-Denis jusqu'au Palais de Justice, chemin que devait suivre le cortège royal.

Presque en même temps deux escortes se rencontrèrent.

L'une était celle de Louis XIII, le roi, somptueusement vêtu d'une robe de velours noir, garnie de fourrures blanches, et coiffé d'une tunique surmontée d'un diamant, montait un fougueux coursier, houssé de drap

RAPPORTS de mer adressés à M. le Commissaire de l'Inscription maritime.

Saint-Pierre, le 23 septembre 1887.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que dans ma traversée de Cadix à St-Pierre, le 11 septembre, étant par 40° 46' latitude Nord et 53° 43' longitude Ouest, je suis passé auprès d'un navire abandonné démâté, n'ayant plus que son mât d'artimon, une partie de ses pavois enlevés; les panneaux ouverts et la cale pleine d'eau.

Ce navire se nomme *Oasis* de Freeport. Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, mes sincères salutations.

Le capitaine de l'*Eider*.

F. MATHURIN.

St-Pierre, le 26 septembre 1887.

Monsieur,

Je porte à votre connaissance que le 31 août, étant au mouillage sur le Grand Banc, par 46° 10' Nord et 51° 25' Ouest, environ, une goëlette chavirée, entre deux eaux, a passé à deux encâblures de nous.

J'ai envoyé un de mes doris avec le second prendre des renseignements: Il m'a rapporté ce qui suit:

La goëlette porte le nom *Océan Friend of Lüneburg - N.-S.*; sa mâture est cassée et à la traîne, son câble encore garni au guindeau. Ayant pu communiquer sur le roul de la dunette, par la clairevoie, le second a vu 3 hommes noyés, habillés de bottes, cirage, — goëlette de 80 à 100 tonneaux.

Cette goëlette a dû sombrer au mouillage ou chavirer dans la tempête du 26 au 27 août.

Veuillez, Monsieur le Commissaire, dans l'intérêt général, publier cette malheureuse nouvelle et agréez mes plus profonds respects serviteurs.

Le Capitaine E. EVEILLARD.

UN DÉJEUNER DE CAPITULARDS.

29 août 1870.

Quand l'Empire déclara la folle guerre de 1870, que l'Espagnole avait appelé "sa guerre" à elle, non seulement nos arsenaux étaient vides, mais encore la plupart de nos commandements étaient livrés à des soldats sans talent et sans cœur.

Un exemple parmi tant d'autres :

Les 27 et 28 août, le corps d'armée du général de Failly avait été poursuivi par les Allemands; cependant le général croyant que les ennemis marchaient sur Stenay, ordonna une grande halte à Beaumont et fixa l'heure du départ à midi. Sans prendre aucune précaution, le général laissa bivouaquer les soldats qui étaient en manches de chemise, fourbissant leurs armes, quand, vers onze heures, le premier boulet prussien tom-

ba dans le camp; les pièces d'artillerie n'étaient pas en position et les équipages étaient dételés. Les Prussiens ont déclaré ensuite qu'en apercevant ce camp de loin, cette armée bivouaquant dans un bas-fond, "on aurait cru voir une foire de paysans."

Mais que faisaient les officiers-généraux pendant ce temps, que faisait le commandant, le général de Failly ?

"Les généraux, dit M. de Wimpffen, et le général en chef chevaient tranquillement de déjeuner."

Le fait est encore corroboré par un témoin oculaire, l'abbé Domenech, dans son *Histoire de la guerre de 1870-71*.

"Le général, dit l'abbé Domenech, déjeunait: on vint l'avertir que les Prussiens approchaient.

— Ah ! bah ! répliqua M. de Failly, nous leur avons tué hier assez de monde, ils peuvent bien nous mettre aujourd'hui quelques hommes hors de combat. Allons, débouchons une bouteille". (Page 183).

Voilà à quels misérables l'Empire avait confié l'honneur de la France et le sang des soldats français.

JEAN BERNARD.

LES TRIBUNAUX COCASSES

Le suicide de Cadet-Laplume.

Cadet-Laplume, chanteur à gauche de l'église de la Nigaudière, est un ivrogne siéché qui devait mal tourner, quoiqu'il soit au fond le meilleur garçon du monde. Ses auditeurs hebdomadaires, c'est-à-dire les fidèles de la paroisse, ne sont nullement étonnés de le voir sur le banc des accusés du tribunal correctionnel de l'arrondissement.

C'est justement jour de marché.

Tout le village s'est donné rendez-vous au palais de justice. Les bonnes gens, qui n'ont pas quitté leurs immenses paniers et leurs formidables parapluies de coton vert, jaune ou rouge, se poussent, s'écrasent, montent les uns sur les autres et se montrent du doigt, d'un côté Cadet tranquille comme Baptiste, l'autre, entre deux gendarmes, de l'autre le vénérable curé de la Nigaudière, qui a encore l'œil droit poché et la mâchoire en marmelade.

— En v'la de la belle ouvrage à ton sacré Cadet ! murmure le tambour-afficheur à l'oreille du maréchal ferrant. Ça lui coutera cher.

— Ma fine ! réplique le disciple de St-Eloi, une gourite de curé, c'est pas de la guenille. L'abbé Resiney a raison de se porter partie civile. Sûrement, Cadet, c'est une fameuse perte pour l'auberge à Colas Moine. Sans compter qu'y en a pas un seul, à six lieues à la ronde pour chanter vêpres comme lui.

— Dommage qu'il ait un trou sous le bec, conclut le tambour.

L'hussier andicier interrompt ce dialogue.

— Silence !... Silence !... Le Tribunal, messieurs !... Découvrez-vous et ôtez vos casquettes, ceux qui en ont.

Les respirations s'arrêtent, les oreilles

se tendent lorsque M. le président procède à l'interrogatoire du prévenu.

M. le Président. — Comment vous nommez-vous.

Le prévenu, bonhomme. — Oh ! mon président, appelez-moi tout simplement Cadet, ou Laplume, ou Cadet Laplume, si vous préférez. J'suis pas fier.

M. le président. — Mais ce ne sont pas vos nomis.

Le prévenu. — Tout de même, mon président. On m'appelle Cadet, vu que je suis le deuxième, et Laplume à cause que c'est moi le fils de mon parrain qui y a été dans le temps.

M. le président. — Où.

Le prévenu. — A Pampelune donc, du temps de la guerre des Espagnes. Même qu'il a reçu un biseau dans la fesse gauche, que c'est la raison pour quoi qu'on appellait sa fille, qu'était ma défunte, la biscaïenne.

M. le président. — Ces ingénieuses explications ne suffisent pas pour vous confectionner un nouvel état civil. Quels sont vos nom, prénoms et âge réels ?

Le prévenu. — Je ne sais pas trop. Y a si longtemps qu'on m'appelle Cadet Laplume.

M. le président. — Je vais vous rafraîchir la mémoire. Vous vous nommez Dalore Antoine-Philémon, vous êtes né à la Nigaudière en 1825. Vous avez donc soixante-deux ans.

Le prévenu. — Je ne dis pas non. Mais tout ça n'empêche pas que je suis une bête sauvage d'avoir cassé la gourite à M. le curé...

M. le président. — Vous reconnaissiez avoir eu tort.

Le prévenu. — C'te blague ! Seulement faut-être juste, y avait des circonstances éternuanes. Ivrogne, c'est connu, mais sanguinaire, jamais, mon président ! Tout ça vient de ce que je m'avais suicidé le matin.

M. le président. — Pour un suicidé, vous aviez la poigne assez ferme dans l'après-midi. M. le curé, ici présent, en sait quelque chose.

Le prévenu. — Faut vous dire que depuis qu'elle était morte...

M. le président. — Morte, qui ?

Le prévenu. — La biscaïenne, pardis, ma femme. J'avais plus le cœur à rien, j'étais forcé d'aller au cabaret pour m'étoûrir, et si je ne m'avais pas rétamé l'moral par que'ques chopines ou demi-setiers, j'aurais confondu *De profundis* avec *Alleluia*. J'ai pas pu me remonter. Vous me croirez si vous voulez, j'ai pas pu me remonter.

M. le président. — Vous n'avez pas assez bu, peut-être ?...

Le prévenu, candide. — Pourtant j'étais saoul tous les jours.

M. le président. — L'instruction a établi que vous rossiez, c'est l'expression d'un témoin, votre pauvre femme à tour de bras....

Le prévenu. — La rosse ? La pauvre chère défunte ! Si elle pouvait causer, elle qu'avait la langue si bien pendue, elle vous jurerait bien sur son salut éternel que c'était pour rire, comme qui dirait des coups d'éventail.

M. le président. — Un éventail de six pieds de long, pris dans un tas de fagots, nous connaissons ça. Mais arrivons

à votre suicide.

Le prévenu. — Voilà, mon président. Quand je rentrais le soir, que j'étais en colère après les aubergistes qui mettent de l'eau dans leur vin, j'avais personne pour m'écouter; j'avais personne non plus pour arranger la vache et le cochon. Alors, mon chagrin redoublait. J'ai bu la vache pour commencer.

M. le président. — C'était une bonne inspiration. Si vous aviez continué à boire du lait !

Le prévenu indigné. — Boire du lait !... Un gosier de chantre !... J'ai vendu la vache trois cent cinquante francs à Colas Moine, et payable en consommations, même qu'il m'en a joliment marqué à la fourchette. Mais c'est égal, il en avait reçu une barrique d'Auvergne.

M. le président. — Ne vous attendez pas au souvenir de vos exploits basiques, et continuez.

Le prévenu. — Ensuite j'ai bu le cochon, sauf vot' respect... ensuite j'ai bu les lapins et les poules... C'est-à-dire non, je les ai mangés en buvant le cochon...

M. le président. — Et un beau jour, il ne vous restait plus rien, ce qui n'a rien d'étonnant.

Le prévenu. — Et puis, faut être juste, M. le curé, avait eu tort de me renvoyer parce que j'avais manqué des offices.

L'abbé Raisiney. — Quatre dimanches entiers dans un mois.

Le prévenu. — Alors, comme je n'avais plus de femme, plus de vache, plus de cochon, plus de lapins, plus d'ouvrage, je me suis décidé à me périr.

M. le président. — Mais vous ne vous êtes pas exécuté ?

Le prévenu. — C'est un malheur. Sans ça, j'aurais pas arrangé M. le curé comme ça. Je parie que sa servante ne peut plus le regarder en face.

M. le président. — Le Tribunal vous tiendra compte de votre repentir. (On se mousse dans l'auditoire. On est ému.)

Le prévenu. — Alors je m'ai dit : « Avec quoi que tu vas périr, mon pauvre Cadet ? Si tu t'accroches à une solive, ton gredin de gendre sera trop content d'avoir de la corde de pen lu ; si tu vas te nayer, on en rira pendant longtemps, on dira que t'as dû faire la grimace en sentant de l'eau dans ton gosier de chantre ; si tu te flanques un coup de pistolet, ça fera des saletés dans la chambre, et d'ailleurs t'en a point de pistolet, toi. Et puis c'est bon pour ceux de la haute, les notaires et les banquiers, les pistolets. » En fin des fins, je me suis dit : « Tu vas avaler un litre d'eau-de-vie ; tu te coucheras par là-dessus, et quand tu te réveilleras, tu seras mort ». Alors j'ai acheté un litre d'eau-de-vie blanche, j'ai bûr ma pipe. Seulement, voilà, j'ai pas bu assez vite. Quand j'ai été à moitié du litre, ma mémoire s'était envolée, j'ai cru que j'étais en noce, et j'ai été chercher la bergère qui demeure à côté de chez moi pour finir l'eau-de-vie et rigoler un brin. Et puis, quand je suis sorti, j'ai rencontré M. le curé, auquel j'en veux point n'en tout. Je lui ai tapé dessus. On m'a conduit en prison et me voilà ! Je l'ai pas volé, pour sûr. Je mérite d'être guillotiné, c'est vrai

d'or.

Aux côtés du souverain se tenaient le grand écuyer de France, les maréchaux, les princes du sang, les gentilshommes, les hérauts d'armes portant bannières.

L'autre cortège se composait du prévôt de Paris avec ses arbalétriers et ses archers, de la milice bourgeoise, de la cavalerie appelée chevaux-légers, de toute la magistrature, du clergé, des professeurs et régents de collèges, enfin du chevalier du guet avec ses sergents de ville.

Ces deux cortèges s'avancèrent jusqu'à la porte Saint-Denis, au son d'éclatantes fanfares.

Là eut lieu l'hommage de la ville de Paris à son souverain.

L'une après l'autre les corporations urbaines vinrent offrir les produits de leurs industries. Ces produits se composaient du plus bel échantillon de chaque métier.

La *dime du drap* fut présentée par la jolie Marceline Flipo, dont la vue excita un murmure d'admiration parmi les gentilshommes du cortège. C'est qu'aussi la jeune

fille était ravissante, sous sa simple robe blanche, et Coquillard dut regretter une fois de plus à ce moment, de n'être point le préféré d'amour,

Les présentations terminées, trois hommes s'avancèrent auprès de Louis XII. Unis dans une fraternelle étreinte, ils représentaient, dans les costumes différents, le symbole du peuple travailleur ; leur alliance signifiait : *Agriculture, Commerce, Industrie*.

Louis XII salua cette allégorie, comme c'était l'usage ; puis l'allégorie passa, et une voix mystérieuse s'éleva du sein de la foule :

— Roi de France, dit cette voix, sois juste envers ton peuple; il est ton plus fier appui ! ...

Louis XII tressaillit. Des applaudissements frénétiques se firent entendre.

Le chevalier du guet, au contraire, se dressa sur ses étriers afin de découvrir la personne assez osée pour tenir un pareil langage et la faire arrêter.

Mais ce fut en vain : au milieu des on-

dulations humaines il ne put rien découvrir.

Le cortège royal se remit en marche et, après s'être rendu à Notre-Dame pour entendre un *Te Deum*, il se dirigea vers le Palais de Justice, où un grand banquet avait été préparé dans une salle immense.

Le Palais de Justice avait servi autrefois de demeure aux rois ; mais, depuis Charles VII, il avait été totalement abandonné au parlement, et, dans la salle dite des Pas-Perdus, se dressait en permanence une longue table de marbre destinée aux festins royaux.

C'est à cette table que Louis XII, pris place, invité par le connétable et entouré de sa cour.

Les portes de l'enceinte des Pas-Perdus étaient demeurées ouvertes, et toutes les classes de la société, contentes par les bardiers du prévôt, cherchaient à entrer.

Ce n'était pas seulement la vue du roi qui les attirait, mais encore l'espérance d'assister à la sottie qui devait être offerte à sa Majesté.

En effet, sur le côté gauche de la salle avait été établie une longue estrade destinée à représenter un *mystère* joué par les représentants des corporations parisiennes.

Cette fois encore, les bourgeois avaient bien fait les choses, en choisissant pour ce *mystère* les hommes les plus intelligents et les filles les plus jolies. Naturellement, on n'avait su se dispenser de convoquer Marcelline.

La jeune fille s'était prêtée avec beaucoup de grâce à ce qu'on demandait d'elle, et comme la convalescence de Jean lui permettait d'avoir l'esprit plus tranquille, elle avait promptement appris son rôle.

Après avoir présenté la *dime du drap*, elle avait quitté le cortège royal ; et, suivie de son père et de Coquillard, elle était arrivée au Palais de Justice en compagnie de ceux qui, avec elle, devaient jouer la sottie.

Louis XII donna le signal du spectacle.

(A suivre.)

mais je demande l'indulgence et le pardon.

Et Cadet Laplume, ému, se rassied.

Dans le rond de la salle où s'agitent.

M. le curé Raisiney a la larme à l'œil. Il se lève et déclare qu'il demande un franc de dommages-intérêts pour le principe, mais qu'en ce qui concerne la condamnation, il supplie le tribunal de se montrer indulgent.

Antoine Dalore, dit Cadet Laplume, s'en tire avec un mois de prison cinq francs d'amende et un franc de dommages-intérêts.

Il ne se suicidera plus.

Les braves gens de la Nigaudière s'en retournent chez eux pleins d'admiration, et pour leur curé, « qu'à pas plus d'fiel qu'un pigeon, » et pour Cadet Laplume, « qu'a parlé comme un notaire. »

Ch. d'ARCIS.

Sur l'ensemble de la terre, le nombre des femmes est à peu près égal à celui des hommes; mais d'une contrée à l'autre, il y a de grandes différences.

Chose assez remarquable, de tous les pays du monde, la France est celui où le rapport approche le plus de l'égalité; on y trouve 4,007 femmes pour mille hommes. Pour le même nombre de représentants du sexe fort, on trouve 4,064 suédoises et seulement 933 grecques. Ce sont les extrêmes pour l'Europe. Aux Canaries, 4,000 jeunes gens peuvent choisir leurs fiancées entre 1,208 jeunes filles. Mais celles-ci prennent leur revanche en Australie, en Tasmanie et à la Nouvelle-Zélande, où 817 demoiselles laissent disputer leur main par 1,000 soupirants; à Maurice, où « la plus belle moitié du genre humain » n'en forme que le tiers, 647 femmes pour mille hommes. A notre colonie de la Réunion, 547 séduillantes créoles ou brunes mulâtres-ses ont à choisir entre 1,000 français d'autre mer (ceux à peau noire compris); enfin, à Hong-Kong, pour 1,000 hommes on ne trouve que 366 femmes.

## ZÉZÉ

NOUVELLE

PAR

J. LAURENCE

V

— M'man Fine, elle a dit que tu pars sur l'*Alphonse*.

— Et à qui a-t-elle dit ça, Zézé?

— Elle a dit... comment donc...

— Est-ce à maman Léleine qu'elle l'a dit?

— Oui... Si tu savais, maman Léleine elle pleure.

— Elle pleure, maman Léleine?

— Oui

— Pourquoi donc qu'elle pleure?

— Sais pas.

— Tâche de te souvenir, mon petit Zézé. Est-ce quand maman Fine lui a dit qu'Edmund Harris part pour l'Angleterre qu'elle a pleuré?

Joseph hocha sa petite tête.

— Non... non... elle n'a pas pleuré.

— Est-ce quand maman Fine lui a dit que Louis Gervais part sur l'*Alphonse*?

— Oui... elle a pleuré, pleuré...

— Et ta maman Fine, qu'est-ce qu'elle lui disait encore?

— Sais pas, moi...

— Pleurait-elle aussi, ta maman Fine?

— Oui.

— Essaie de te rappeler encore. Je t'achèterai dimanche un gros pain d'épices.

— Elle pleurait bien fort, maman Fine... et puis elle a dit à maman Léleine...

— Quoi donc?

— Tu es bonne...

— C'es bien maman Fine qui disait à maman Léleine: Tu es bonne?

— Oui.

— Et que disait maman Léleine?

— Rien... elle pleurait bien fort... et puis maman Fine l'a embrassée.

Quand ils arrivèrent à la maisonnette de la rue du Calvaire, Louis Gervais comprit, en remarquant les yeux rougis des deux sœurs, que Zézé déjà savait observer. Mais il se passait alors en lui quelque chose d'anormal. C'était comme une ivresse, un délire qu'il se sentait impuissant à combattre. Son cœur sautait dans sa poitrine avec une violence qui avait quelque chose de si délicieux qu'il n'aurait point voulu pour sa vie ne pas l'éprouver.

Madeleine et Joséphine étaient assises à côté l'une de l'autre, occupées à coudre. Louis n'aperçut que Madeleine qui, à sa vue poussa un petit cri de surprise.

Dans un élan qui l'emporta sur toutes les résolutions qu'il avait prises auparavant, il alla droit à la jeune fille et, se précipitant à ses genoux:

— Madeleine!... oh! Madeleine, je t'aime!... Veux-tu de moi pour mari?

— Vous! fit-elle d'une voix que l'émotion éteignait, c'est vous qui me demandez d'être votre femme, Louis Gervais?

— Oui, je vous le demande, car vous êtes malgré tout l'égale des plus vertueuses... Oh! Madeleine, si vous me repoussiez, ce serait ma mort!

— Moi! vous repousser!...

Et elle lui abandonna ses deux mains, que Louis couvrit de baisers fous.

Joséphine avait pris sur ses genoux Zézé, qui les regardait, ouvrant sur eux ses yeux naïvement étonnés. Tout à coup il glissa des genoux de Joséphine et vint se hisser sur ceux de Madeleine.

— Maman Léleine pleure plus, dit-il.

VI

Louis avait résilié son engagement sur l'*Alphonse*.

L'occasion s'étant offerte d'acheter avantageusement un trois-mâts qui sortait des chantiers. Henri et Louis réunirent leur avoir et devinrent acquéreurs du bâtiment sur lequel ils comptaient naviguer pour Terre-Neuve, le premier en qualité de patron, le second de lieutenant.

Les affaires ainsi arrangées, le mariage

tait peu.

Les autres enfants, en effet, étaient en quelque sorte sacrifiés, destinés aux couvents ou à la prêtrise.

Aussi beaucoup de maris fermaient les yeux sur les écarts de leurs épouses et couraient, de leur côté, les faciles plaisirs, les boudoirs et les orgies.

M. de Bois Crancé était de ces maris; ayant laissé à la baronne la plus grande liberté, usant largement de la sienne, il vivait avec sa femme en camarade plus qu'en époux.

On comprend que, dans ces conditions, la baronne eût les caprices faciles.

Elle fit servir Prosper dans la salle à manger de l'hôtel et voulut même partager son repas, afin d'essayer de lui arracher son secret; mais elle avait affaire à forte partie: un homme résolu, qui veut se faire, est plus opiniâtre qu'une femme curieuse, désireuse de connaître. La baronne coquetait pour amener le jeune homme à lui révéler le puissant motif qui avait amené le marquis de Chantelal à Paris; mais Prosper, avec cet entêtement particulier aux Bretons, se déroba à toutes les questions, il avait, du reste des motifs suffisants pour ne révéler à qui que ce fut son secret.

La baronne échoua dans son entreprise.

Mais si Prosper résista à toutes les questions insidieuses, les avances et les provocations de Mme de Bois Crancé, produisirent

de Louis et de Madeleine se fit au milieu d'un petit nombre d'amis.

Tous se montraient gais, sauf Joséphine, dont on n'entendait pas le rire habituel, et dont les joues si fraîches et roses étaient couvertes de pâleur.

A la nuit, comme les invités songeaient à se retirer, Joséphine glissa quelque mots à l'oreille du marié, qui, au bout d'un moment, s'esquiva pour suivre sa belle-sœur. Celle-ci le conduisit assez loin sur la route, de façon que personne ne put les voir ni les entendre.

— J'ai voulu vous parler, Louis, commença Joséphine d'une voix tremblante, à propos du petit.

— Nous le prenons avec nous. C'est convenu avec Madeleine.

— Ecoutez, reprit Joséphine, violemment émue: j'ai demandé à Henri la permission de garder Zézé, disant que je m'étais attachée à l'enfant et qu'il me serait dur d'en être tout d'un coup privée. Henri est bon. Il a consenti.

— Je répondrais: à votre aise, moi, comme vous pensez; mais Madeleine ne s'arrangerait pas de ça, et j'aimeraï le petit par amour pour ma femme. D'ailleurs, je l'aimais déjà auparavant.

Joséphine lui prit les mains. Il les sentit brûlantes.

— Ne me séparez pas de Zézé! fit-elle avec angoisse. Madeleine ne le voudra pas non plus.

— Vous croyez?

Dans un élan de supplication, elle étreignit ses genoux.

Il la releva vite.

— Quand vous irez à Londres, demandez à la mairie de Leicester Square l'acte de naissance de mon petit Joseph: vous y découvrirez que sa mère se nomme Joséphine Boilot, et que Madeleine Boilot est une sainte qui a laissé croire au monde qu'elle avait failli pour favoriser le mariage de sa sœur avec Henri Fontin. Plus tard, je dirai la vérité à Henri... mais s'il la savait en ce moment, ah! il en mourrait peut-être... Laissez-moi quelques années encore, Louis, espérer que mon mari me pardonnera, et jouissez, vous, d'un complet bonheur, car, je le jure sur le salut de mon âme, Madeleine est pure et digne de votre attachement.

J. LAURENCE.

## ACTES DE PROBITÉ

Il a été trouvé, le 6 octobre 1887, sur la route du rivage au sud du Barachois, par M. Gustave Gautier, une somme de 54 francs.

Le même jour, sur la rue Boursaint, par M<sup>e</sup> Paul Morel, une somme de 108 francs.

Ces valeurs sont déposées au bureau de police.

## POSTE AUX LETTRES

Le vapeur postal « St-Pierre » arriva ce matin avec les malles d'Europe et

des Etats-Unis, doit repartir dimanche soir avec le courrier.

Les levées des boîtes auront lieu, dimanche 9 du courant:

rues Granchain et Lamentin à 5 h. 30 du soir.  
rue de l'Hôpital à 5 h. 45 —

au bureau de poste à 6 —

On recevra au guichet:

les lettres à recommander jusqu'à 3 h. 30 du soir.  
et les lettres à affranchir jusqu'à 5 h. —

La levée de la boîte aux lettres sera faite à l'Île aux Chiens le même jour à 5 heures du soir.

## CHOSES ET AUTRES

Un mot bien comique d'un courtier d'annonces qui a l'art de décider les commerçants les plus énergiques dans la routine à user des moyens modernes de faire mousser leur marchandise.

On sait que le courtier a une remise de 20 à 30 0/0 sur les annonces qu'il apporte aux grands bureaux de publicité.

Le courtier en question cherchait à ébranler un vieux fabricant qui ne mourrait pas du tout à l'appât.

— Qu'importe, lui disait le courtier, une dépense de deux ou trois mille francs si elle doit rapporter huit ou dix mille francs de bénéfices!

— Oh, faisait l'autre, je n'ai pas besoin de cela... J'ai ma clientèle.

— Il faut l'augmenter, rappeler le nom de la maison au public...

— Ma maison existe depuis cinquante ans, elle est connue.

— Comment cela, reprit le courtier. Mais la religion existe depuis plus longtemps, et le bon Dieu lui-même a les cloches pour faire sa publicité!

Un moribon naïf:

— Docteur, dit le malade, est-ce que l'affection dont je souffre ne pardonne pas?

— Vous voulez savoir la vérité.

— Oui:

— Eh? bien! vous serez mort avant quinze jours.

— Merci de votre franchise, docteur le doute aurait été capable de me tuer.

Un passant, à un petit mitron auprès duquel il chemine dans la rue:

— Tu dois manger souvent des gâteaux?

— En manger! Oh! jamais, monsieur; on me gronderait!... Je les lèche seulement.

Un boulevardier vient de faire un voyage dans l'Amérique du Nord.

— Qu'avez-vous vu de remarquable?

— Je lui demande-t-on.

— Alors, jamais vous n'avez été cause que l'on ait chassé de votre hameau une jeuneuse?

— Non.

— Mais c'est l'âge d'or qui règne dans ce beau pays de Bretagne!

— A vrai dire, madame, la raison est que chez nous, nous nous marions très jeunes, et quand les femmes sont mariées, elles ont tant d'enfants qu'elles n'ont plus le temps de songer à autre chose.

— C'est très bien cela, c'est très bien.

— C'est ce que j'ai toujours entendu dire.

— Pourtant, voyons, mon ami, vous êtes intelligent.

— Vous me flattez, madame la baronne.

— Non, je constate un fait.

— Vous êtes bien bonne.

— C'est vrai! Eh bien vous savez que tout dans la nature a un but et...

— Ici la conversation devint tellement scabreuse qu'il nous est impossible de la reproduire autrement que par une ligne de points.

Qu'il nous suffise de savoir que, deux heures après, Prosper était introduit par la baronne dans sa propre chambre, où M<sup>e</sup> de Bois-Crancé avec une passion qui émut vivement le Breton, lui noua les deux bras autour du cou, en disant:

— Oh! tu es beau, et je t'aime, tiens!

(A suivre.)

## FEUILLETON DE L'INDÉPENDANT

N<sup>o</sup> 20

— De fort jolies femmes.

— Bon ; mais en fait de sites pittoresques, de curiosités naturelles ?

— Peuh ! rien,

— Mais les chutes du Niagara ?

— Oh ! le Niagara, le Niagara ! tout le monde l'admiré, c'est agaçant ! Je vous demande un peu : de l'eau qui tombe ! qu'y a-t-il d'étonnant ? Ah ! si elle remontait.

×

#### Deux heures du matin.

1<sup>er</sup> pochard, étendu sur le ventre en travers du trottoir. Il a deux de ses doigts dans la bouche.

2<sup>o</sup> pochard, trébuchant dans le premier. — Tiens, qué qu't'as, t'es malade ?

1<sup>er</sup> pochard. — Je peux pas m'sieu.

2<sup>o</sup> pochard. — Quoi ?

1<sup>er</sup> pochard. — Siffler... Siffler m'sieu.

2<sup>o</sup> pochard. — Hein ?

1<sup>er</sup> pochard. — Siffler m'sieu.

2<sup>o</sup> pochard. — Tu veux que j'siffler ?

1<sup>er</sup> pochard. — Oui m'sieu.

Le deuxième pochard introduit à son tour deux de ses doigts dans sa bouche et se met à siffler comme un merle.

Un bruit de vitres, une fenêtre qui s'ouvre, une femme qui crie :

— Ah ! c'est toi, ivrogne, t'as encore bu ta payo, t'es saoul, tu peux pas r'monter ; attends, j'ves te chercher, faignant, salaud, c...

1<sup>er</sup> pochard. — Merci, m'sieu j'suis reconnu.

×

#### Petit dialogue conjugal :

Monsieur. — Est-ce que tu ne vas pas bientôt sortir du bain et t'habiller pour le bal de ce soir ?

Madame. — Oh ! j'ai du temps devant moi...

Monsieur. — Du temps devant toi... cela ne constitue pas un costume de bal suffisant...

×

De la célèbre actrice Suzanne Brohan, ce mot bien féminin, rappelé par le *Charivari* :

C'était une femme de beaucoup d'esprit que Suzanne Brohan, qui vient de mourir.

Un soir, déjà quinquagénaire, elle se trouvait dans un salon.

Un jeune homme se crut obligé de flirter et de lui adresser de galants compliments.

Elle, alors, l'interrompant avec un éclat de rire :

— Ah ! monsieur, si vous n'êtes pas myope, vous êtes sans excuse.

×

#### Récit d'aréonaute marseillais.

Il est monté si haut qu'il est arrivé au ciel ; le Père Eternel le reçoit et lui dit :

— C'est gentil de votre part d'être venu me souhaiter le bonjour.

— Oh ! bon Dieu, ne me remerciez pas. Si z'avais eu du lest, ze passais sans rien vous dire !

×

#### Au cercle :

— La statistique vient encore d'établir une chose bien curieuse.

— Laquelle ?

— C'est que la calvitie sévit en proportion très majeure sur les hommes mariés.

— Parbleu ! Tant et tant qui s'en arrachent les cheveux !...

×

#### Au restaurant :

— C'est singulier, ce fromage-là ne me dit rien.

Le garçon vexé :

— Voulez-vous pas qu'il vous fasse des vers ?

×

Trois pensées cueillies dans l'album d'une dame russe et envoyées au *Gaulois* : Durant ma longue carrière, j'ai appris à pardonner bien des choses et à ne rien oublier.

GUIZOT.

Un peu d'oubli ne nuirait pas à la sincérité du pardon.

#### THIERS.

Quant à moi, la vie m'a appris à oublier beaucoup et à me faire pardonner bien des choses.

#### BISMARCK.

Cette dernière pensée a vraiment un adorable parfum d'hypocrisie.

×

#### Du diable boiteux :

Un employé du ministère de... a obtenu un congé de vingt-quatre heures. Il ne revient que quatre jours après.

Son chef de bureau lui administre une verte semonce.

— Permettez, monsieur, répond le gratté-papier, je travaille, comme vous le savez, six heures par jour... Eh bien ! quatre fois six font vingt-quatre... vous n'avez pas de reproche à me faire !

#### Charade.

D'une montagne pour attirer mon premier. Que de fatigue ne faut-il pas éprouver.

Mon dernier, dont nous sommes habitants, est sans cesse en mouvement.

Au moyen âge combien de héros chevaliers,

Périrent sous le coup de mon entier.

#### Logographie.

Un petit animal ! Comment se peut-il faire qu'en lui coupant la queue, il devienne sa mère ? Entier nous le mangions ; mais ô prodige étrange, Corpions-le par moitié, et c'est lui qui nous mange.

#### Marées de la semaine

JOURS DU MOIS.	JOURS DE LA SEMAINE	PLEINES MERS.		BASSES MERS.	
		matin.	soir.	matin.	soir.
8	s.	11 36	11 57	5 52	6 13
9	d.	» »	0 48	6 16	7 04
10	»	1 21	1 59	7 37	8 15
11	m.	2 45	3 32	9 01	9 48
12	m.	4 45	4 45	10 31	11 01
13	j.	4 54	5 27	11 46	11 49
14	v.	5 56	6 22	» »	0 44

#### MOUVEMENTS du port de Saint-Pierre

##### BATIMENTS DE COMMERCE

Septembre. ENTREES.

28 (Granville) Égalité, sloop fr. c. Saillard, avec alcool et diverses marchandises, pour MM. Comolet frères et les fils de l'aîné.

— (Cadix). Croisade, g. fr. c. Besnard, avec sel pour M. Jh. Clément.

— (Port-au-Choix). Henri, b.-g. fr. c. Brindéjonic, avec morue sèche, pour M. Aug. Lemoine.

— (Cadix). Doux-Cousines, b. fr. c. Villalard, avec sel pour M. L. Jourdan.

29 (St-Jean). River Queen, g. a. c. Souny, avec foin, pour M. Benning.

— (Sydney). Mary-Florence, g. a. c. Riws, avec charbon, pour M. Eon et Etcheverry frères.

— (Pugwash). Maggie Blanche, g. a. c. Rogers, avec foin, pour MM. Mc Laughlin et Cie.

30 (Sydney). W. J. Christie, g. a. c. Toben, avec charbon, pour le capitaine.

— (Granville). Blanche et Louis, b.-g. fr. c. Cerrony, avec sel pour MM. Riotteau et fils.

— (Guadeloupe). Zacharie, b.-fr. c. Mary, avec lest, pour M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Ed. Thomazeau.

— (Canada). Samuel Ober, g. a. c. Smith, avec bois et beurre, pour M. Riotteau et fils.

— (St-Anns). Lady Franklin, g. a. c. McLeod, avec pommes de terre et beurre, pour MM. Riotteau et fils.

— (Marseille). Marie Postel, g. fr. c. Châtellier, avec sel pour MM. Pepin et Lacroix.

— (Sydney). Ada Lake, g. a. c. Bennet, avec charbon, pour M. G. Paturel.

— (St-Servan). Persévérande, g. fr. c. Marcelli, avec sel, pour M. Aug. Girardin.

— (St-Servan). Paquebot, n° 6, g. fr. c. Henri, avec lest et divers pour M. Landry.

Octobre.

1<sup>er</sup> (Port de Bouc). Jacmel, b.-g. fr. c. Améline, avec sel pour MM. E. Poirier et A. Dupont.

— (Cadix). Alfred, g. fr. c. Le Bloy avec sel pour M. Hermenek.

3 (Sydney). Corrine, b. a. c. Byrn, avec charbon, pour M. Lebuf.

— (St-Jean côté Ouest de Terre-Neuve). Qui-Qui'en-Grogne, 3 m. fr. c. Leccours, avec huile, pour M. A. Lemoine.

— (Halifax). Maurice, b.-g. fr. c. Rabin, avec alcool et morue sèche pour M. A. Lemoine.

— (Sydney). River Queen, g. a. c. Desveaux, avec charbon, pour le capitaine.

— (Sydney). Steadfast, g. a. c. Burton, avec charbon, pour M. H. Paturel.

5 (Havre des Grands St-Julien côtes Est de Terre-Neuve). Aimé, b. fr. c. Foliar, avec morue sèche, pour MM. M<sup>me</sup> Guibert et fils.

Septembre. SORTIES.

29 (St-Malo). Espérance, g. fr. c. Béquet, avec 60,500 kg. morue verte, 5,250 kg. huile et 900 kg. issues chargé par MM. G. Craquelin et fils.

— (Bordeaux). Prudent, b. f. c. Chotard, avec 392,920 kg. morue verte chargé par MM. P. Hermenek, U. Dulugen et M<sup>me</sup> Soula.

— (St-Malo). Liquidateur, b. f. c. Barbu, avec 1,400 kg. huile, 8,000 kg. issues chargé par M. Aug. Lemoine.

— (Halifax). Marie-Gabriel, g. f. c. Chambert, avec 88,000 kg. morue sèche chargé par MM. J.-B. Cormier et L. Hubert.

— (Marseille). François-Joseph, b.-g. f. c. Kerguenou, avec 119,235 kg. morue sèche chargé par MM. Beust et fils, Riotteau et fils et Aug. Lemoine.

— (Bridgewater). Voyageuse, g. f. c. Gauzier, avec lest.

— (Bordeaux). Amphitrite, b.-g. f. c. Ordonneau, avec 111,485 kg. morue verte chargé par M. J.-B. Cormier.

30 (St-Servan). Dadin, b. f. c. Pelicier, avec 12,500 kg. huile et 3,000 kg. issues chargé par MM. M<sup>me</sup> Guibert et fils.

— (Bordeaux). Paul-Marie. 3 m. f. c. Levéque, avec 460,515 kg. morue verte, 5,384 kg. issues chargé par MM. Monier et Mellis.

— (Port de Bouc). Sanglier, b. f. c. Laroque, avec 280,533 kg. morue verte chargé par les Sécheries de Bouc..

Octobre.

1<sup>er</sup> (St-Malo). Sepet, b.-g. f. c. Hourdel, avec 17,350 kg. issues chargé par MM. Légassee frères.

— (Bordeaux). Amélie, b.-g. fr. c. Dizac, avec 195,800 kg. morue verte chargé par MM. St-Martin Légassee neveu et Cie.

— (St-Malo). Francis, b.-g. f. c. Lefèvre, avec 8,000 kg. huile 15,000 kg. issues chargé par M. L. Mazier.

— (Cancal). St-Etienne, sloop fr. c. Gauzier, avec 1,200 kg. issues chargé par M. Chambert.

— (Cette). Maria, g. f. c. Jean, avec 129,635 kg. morue verte chargé par MM. Comolet frères et les fils de l'aîné.

3 (St-Brieuc). Chevreuil, b.-g. f. c. Delanot, avec 10,000 kg. issues chargé par M. Dupuis Robial.

— (Nantes). Jules, g. f. c. Montfort, avec 86,295 kg. morue verte chargé par M. L. Coste.

4 (Gran